



## Diffuseur de courrier anonyme diffamatoire

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Dans le cadre de la campagne électorale d'un candidat que je soutiens, un courrier diffamatoire anonyme est diffusé par plusieurs canaux aux habitants du territoire.

Plainte a été déposée (contre X) contre les auteurs.

J'aimerais savoir ce que pourraient encourir les personnes qui se chargent de la diffusion. On sait par exemple qu'un Maire a procédé à la photocopie du document pour le distribuer aux membres de son conseil municipal (en dehors d'une réunion officielle). Que peut il être envisagé de faire contre ceux qui assurent la diffusion de dénonciations calomnieuses anonymes ?

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame

Qu'entendez vous par diffamation?

Est ce que les personnes qui ont diffusé les informations connaissent leur caractère diffamatoire?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

La lettre fait état d'accusations mensongères (détournement d'argent etc etc), assez en tout cas pour que la gendarmerie enregistre la plainte; maintenant est ce que les personnes qui l'ont diffusée avaient connaissance de son caractère diffamant, elles peuvent toujours prétendre que non. Qu'entend-on par diffamant juridiquement ?

-----  
Par Visiteur

Madame

La lettre fait état d'accusations mensongères (détournement d'argent etc etc), assez en tout cas pour que la gendarmerie enregistre la plainte;

le fait que la gendarmerie ait enregistré la plainte ne signifie pas que l'infraction est constituée. Seul le procureur de la République a ce pouvoir.

Juridiquement la diffamation est l'allégation ou l'imputation d'un fait portant atteinte à l'honneur ou à la considération d'une personne.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Et donc ? En attendant la réponse du procureur et à titre indicatif, si on considère que le courrier est diffamant, pouvez vous répondre à ma question initiale ? A savoir, que peut on tenter contre ceux qui l'ont diffusé ?

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame

En attendant la réponse du procureur et à titre indicatif, si on considère que le courrier est diffamant, pouvez vous

répondre à ma question initiale ? A savoir, que peut on tenter contre ceux qui l'ont diffusé ?

Ces personnes sont complices de l'infraction de diffamation. De ce fait vous pouvez également déposer une plainte à leur encontre.

Cordialement